Nations Unies A/AC.198/2000/6

Assemblée générale

Distr. générale
19 avril 2000
Français
Original: anglais

Comité de l'information
Vingt-deuxième session
1er-12 mai 2000
Questions de fond

Création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies : rapport sur l'exécution du projet pilote

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 54/82 B du 6 décembre 1999, l'Assemblée générale a prié « le Département de l'information de commencer dès que possible à exécuter le projet pilote » relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies, « notamment en prenant contact avec les États Membres intéressés et les institutions spécialisées afin d'obtenir l'aide nécessaire à la réussite du projet, compte tenu du besoin de renforcer les ressources et services existants ». L'Assemblée a en outre prié le Secrétaire général de soumettre un rapport sur l'exécution de ce projet au Comité de l'information à sa vingt-deuxième session.

2. Dans sa résolution 54/250 A, du 23 décembre 1999, relative au projet de budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001, dans le titre VII, qui couvre le chapitre 26, « Information », l'Assemblée générale donne les grandes lignes des éléments budgétaires nécessaires à l'exécution du projet.

3. Dans le rapport qu'il a présenté au Comité de l'information (A/AC.198/1999/5), le Secrétaire général a déclaré que le projet pilote visait à déterminer la viabilité technique, la capacité de programmation et l'intérêt des auditeurs concernant la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation.

4. On trouvera dans le présent rapport les détails des progrès réalisés à ce jour dans les préparatifs d'exécution du projet pilote et l'exposé du rôle général du projet dans le processus de modernisation de la Radio de l'ONU. On y trouvera également un aperçu général des résultats de l'enquête menée par questionnaire pour déterminer la mesure dans laquelle les réseaux de radiodiffusion et les systèmes de diffusion par satellite dans les différentes régions sont disposés à donner le temps d'antenne nécessaire au projet pilote, ainsi que le résumé des conclusions de l'étude d'ensemble des schémas actuels de production et de distribution des programmes radio menée par le Département de l'information dans le cadre des préparatifs de l'exécution du projet pilote.

I. Résultats des enquêtes par questionnaire menées auprès des stations de radiodiffusion

5. Deux enquêtes par questionnaire ont été menées en 1999 et au début de 2000 pour déterminer la mesure dans laquelle les stations de radiodiffusion dans différentes régions étaient disposées à participer au projet pilote et évaluer la capacité des stations de donner le

00-39765 (F) 270400 270400

temps d'antenne nécessaire au programme d'information quotidien de l'ONU ou de le diffuser par satellite.

5. La première enquête par questionnaire a été menée sous la direction du Département de l'information et couvrait la région des Caraïbes. Elle s'est déroulée de mai à juillet 1999, et le taux de réponse – 80 % – a été très élevé, avec 65 % des stations se déclarant disposées à donner le temps d'antenne voulu au projet. En tout, 26 stations de radio ont été contactées, et 17 ont déclaré souhaiter participer au projet pilote.

6. En décembre 1999, le Département de l'information a chargé un consultant indépendant de diriger la seconde enquête, qui visait à déterminer la mesure dans laquelle les stations de radio d'autres régions – Afrique, Amériques, Asie, Australasie, Communauté d'États indépendants et Europe – étaient disposées à assurer au projet pilote le temps d'antenne ou la diffusion par satellite voulus. Un questionnaire a été envoyé à 583 stations de radio, choisies de façon à représenter les divers réseaux de radiodiffusion des États Membres, dont 160 organismes nationaux de radiodiffusion et toute une gamme d'autres stations publiques ou commerciales ayant dans leurs programmes une proportion raisonnable de diffusion de discours, d'informations générales et d'actualités.

7. D'après les résultats préliminaires, la seconde enquête, qui a été lancée en janvier, la date limite des réponses étant le 22 février 2000, a recueilli un taux général de réponse plutôt faible (26 %). Ce taux varie selon les régions, le plus élevé venant d'Afrique (39 %) et le plus faible des États-Unis d'Amérique et du Canada (5 %). Le taux de réponse des autres régions se répartit comme suit : 35 % pour l'Europe, 28 % pour la Fédération de Russie et la Communauté d'États indépendants, 19 % pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, 18 % pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, 13 % pour le sous-continent indien, et 13 % pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est, l'Extrême-Orient et l'Australasie.

8. Certaines différences dans la méthodologie employée expliquent la différence entre les taux de réponse aux deux enquêtes :

a) Pour l'enquête menée aux Caraïbes, dirigée de l'intérieur par le Département de l'information, l'échantillon de stations interrogées était beaucoup plus restreint et le délai plus long que pour la seconde enquête. En outre, la zone géographique couverte était beaucoup plus limitée, et de ce fait la distribution initiale du questionnaire et le suivi subséquent étaient plus simples et plus faciles à gérer;

b) Du fait de la date limite très rapprochée fixée pour les réponses au questionnaire, le délai d'exécution de la seconde enquête était beaucoup plus court, ce qui a limité d'autant le temps disponible pour l'opération essentielle de suivi. En outre, le champ d'exécution de la seconde enquête était beaucoup plus vaste et, en règle générale, le taux de réponse aux enquêtes de large portée est habituellement plus faible que pour les enquêtes de portée limitée.

9. Le consultant continuera d'examiner et de trier les réponses tardives et tiendra le Département de l'information au courant des informations supplémentaires recueillies.

10. Malgré le faible taux de réponse, les résultats de la seconde enquête laissent aussi entendre que le projet pilote de station de radio de l'ONU suscite de l'intérêt : 89 stations ont déclaré souhaiter participer au projet. Sur ce chiffre, 71 ont exprimé un intérêt sans réserve, et 18 ont fait état d'un intérêt conditionnel et demandé des échantillons des programmes ou une assistance technique ou financière sous une forme ou une autre avant de procéder plus avant. Dans l'ensemble, les résultats donnent à penser que le projet intéresse suffisamment de stations pour qu'on le poursuive, car environ 80 % des stations ayant répondu au questionnaire ont déclaré souhaiter participer inconditionnellement au projet.

11. Les enquêtes donnent une bonne base de départ pour assurer que le projet pilote se développe compte tenu des besoins individuels des stations de radio des différentes régions. On prend d'autres mesures pour contacter les grands organismes nationaux de radiodiffusion qui travaillent actuellement en coopération avec la Radio de l'ONU mais n'ont pas répondu à la seconde enquête. On cherche ainsi à renforcer les liens de radiodiffusion avec ces organismes clefs dans le cadre du lancement du projet pilote.

12. La Radio de l'ONU continuera également d'appliquer un système de rétro-information et de suivi réguliers des besoins et des préférences des stations de radio afin de mesurer correctement les progrès du projet pilote et les réactions qu'il suscite.

A. Temps d'antenne pour le projet pilote

13. Les résultats initiaux de la seconde enquête ont révélé que le temps d'antenne disponible pour le projet pilote différait considérablement d'une région à l'autre. Les stations de pays en développement et celles disposant de suffisamment de ressources pour permettre des reportages approfondis ou quotidiens des activités de l'ONU sont celles qui se montrent les plus disposées à lui consacrer un temps d'antenne, ce qui donne à penser qu'il faudrait envisager sérieusement de développer le projet par étapes successives. Il faudrait aussi prendre d'autres mesures pour encourager d'autres organismes nationaux de radiodiffusion à appuyer le projet pilote en lui donnant un temps d'antenne ou en en assurant la diffusion par satellite, ce qui aiderait à résoudre le problème difficile de desservir un grand nombre de petites stations de radio avec des auditoires fragmentés. En Afrique subsaharienne, où l'on a recueilli le taux de réponse le plus élevé à la seconde enquête, 27 stations (16 anglophones et 11 francophones), y compris un grand nombre de réseaux nationaux, ont exprimé leur intérêt pour le projet pilote.

14. De petites stations privées en Amérique centrale et Amérique du Sud, un certain nombre de stations en Europe et quelques stations en Fédération de Russie et dans la Communauté d'États indépendants, ainsi que plusieurs organismes internationaux de radiodiffusion, ont aussi manifesté un certain intérêt. En Europe, par exemple, Radio France Internationale, l'un des principaux organismes de radiodiffusion mondiale, qui n'avait pas répondu à l'enquête, a fait savoir au Département de l'information, dans le cadre d'une initiative distincte, qu'elle était disposée à discuter du temps d'antenne disponible pour le projet sur son réseau mondial de diffusion par satellite.

15. L'intérêt manifesté pour le projet pilote parmi les organismes de diffusion au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, sur le sous-continent indien, en Asie du Sud et du Sud-Est, en Extrême-Orient et en Australasie, aux États-Unis et au Canada a été beaucoup plus faible. Le consultant a suggéré qu'il fallait peut-être des contacts plus directs et plus personnels sur place si l'on voulait stimuler l'intérêt pour le projet dans ces régions.

16. Il a aussi été suggéré que le projet pilote présentait moins d'intérêt pour les grands organismes de radiodiffusion, notamment ceux des États-Unis et du Canada, dans la mesure où ceux-ci avaient des correspondants en poste à l'ONU ou avaient déjà bien accès aux sources d'information concernant l'Organisation.

17. Compte tenu des résultats des deux enquêtes par questionnaire, le Département de l'information examine actuellement les moyens de répartir les ressources de la façon la plus efficace pour assurer la diffusion mondiale des programmes de radio quotidiens de l'ONU aux auditoires nationaux et régionaux intéressés par le biais du projet pilote. Il faudra donc que la Radio de l'ONU continue de se concentrer sur les marchés clefs, où sont implantés d'importants organismes nationaux de radiodiffusion ayant un vaste public, et sur les régions moins bien desservies, où il n'existe pas beaucoup de sources d'information locales ou nationales.

18. Le 6 octobre 1999, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a adressé une lettre aux représentants permanents de tous les États Membres, présentant le résumé des dispositions pertinentes des recommandations concernant la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'ONU, adoptées par le Comité de l'information à sa vingt et unième session (mai 1999). Dans cette lettre, le Secrétaire général adjoint donnait une vue d'ensemble des ressources requises et demandait l'avis des États Membres et de leurs organismes de radiodiffusion quant à la mesure dans laquelle ils étaient disposés à contribuer à l'exécution du projet, soit sous forme de temps d'antenne dans leurs émissions, soit sous forme de contributions en espèces à un fonds d'affectation spéciale.

19. Dans cette lettre, le Secrétaire général adjoint demandait aussi l'appui des États Membres pour l'exécution du projet pilote concernant la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'ONU. Il requérait leur assistance pour contacter les organisations travaillant dans l'industrie de la radiodiffusion afin de leur demander des contributions, en espèces ou en nature, pour aider à exécuter le projet pilote. La lettre était accompagnée d'un questionnaire visant à déterminer la mesure dans laquelle les réseaux nationaux de radiodiffusion et les organismes de diffusion par satellite étaient disposés à mettre du temps d'antenne à disposition pour la diffusion d'un programme d'information radio quotidien de l'ONU.

20. Le Département de l'information a reçu des réponses d'un nombre limité d'États Membres; aucun d'eux n'offrait de contribution financière ou

d'engagement d'assistance. La majorité confirmaient qu'ils étaient disposés à participer au projet en offrant un temps d'antenne au projet d'émission quotidienne. Les résultats des deux enquêtes par questionnaire examinés à la section II plus haut sont venus compléter ces réponses. Au moment où le présent rapport a été établi, un total de 114 stations et réseaux de radiodiffusion, dont 11 organisations internationales dans 58 pays dans toutes les régions du monde, avaient exprimé le souhait de participer au projet pilote en consacrant tous les jours un certain temps d'antenne aux émissions de radio de l'ONU. Étant donné que l'on n'a obtenu aucun engagement spécifique de contribution financière, il a été estimé nécessaire que le Département réaffecte le montant de 1 760 300 dollars inscrit à son projet de budget-programme révisé pour l'exercice 2000-2001 à l'exécution du projet pilote. Le Département poursuivra toutefois ses efforts pour trouver un appui extrabudgétaire en faveur du projet, car tout montant extrabudgétaire dont on pourrait s'assurer à cette fin permettrait de réduire d'autant le montant des ressources réaffectées.

B. Marchés différents, besoins différents

21. Dans son rapport au Comité de l'information (A/AC.198/1999/5), le Secrétaire général a fait valoir que la conception et la fréquence des émissions pourraient varier d'une région à l'autre. Les résultats des enquêtes confirment cette vue, et il faudra en tenir compte lors de l'élaboration, de la production et de l'émission du programme pilote dans les différentes régions cibles. L'exécution du projet pilote se déroulera compte tenu des besoins et des intérêts des stations de diffusion dans les États Membres concernés, ce qui permettra d'assurer que le processus de planification et de développement du projet pilote se déroulera en fonction de la demande, et d'une façon qui fasse le meilleur usage possible des ressources disponibles.

C. Distribution

22. Les méthodes de distribution que préfèrent les stations de radio interrogées varient selon les régions et l'état de développement technologique du pays récepteur. C'est dans l'ensemble la distribution par satellite que l'on préfère, encore qu'une forte minorité de stations aient demandé qu'on leur transmette les programmes par réseau numérique à intégration de services (ISDN) ou par transfert électronique de fichiers sur Internet. On peut en déduire que, au stade actuel, il faut pouvoir disposer de ces trois méthodes de diffusion partout dans le monde. Cette conclusion va dans le sens de l'objectif de la Radio de l'ONU, qui est de développer la diffusion multimédia par satellite, le transfert de fichiers par Internet et, là où la chose est possible, par alignement audio et fichiers audio téléchargeables sur le site Web de l'ONU, de façon à atteindre un vaste éventail d'organismes de radiodiffusion émettant sur ondes courtes, AM et FM dans le monde entier. Mais cette opération est sujette à un grand nombre de variables et aux disparités considérables concernant la disponibilité des services Internet dans les différentes régions du monde.

II. Examen du programme

23. Dans son rapport au Comité de l'information, le Secrétaire général a souligné que, pour l'exécution quotidienne du projet pilote, le personnel, les ressources de production technique, la structure des émissions et les modes de transmissions seraient adaptés afin d'assurer une diffusion plus fréquente et rapide des émissions. Il s'agirait notamment de rationaliser la production des programmes et de réduire les émissions en différé.

24. D'après d'autres informations issues des enquêtes par questionnaire et des consultations en cours avec les stations de radio, il semblerait qu'on ait de moins en moins besoin de distribuer des bandes dans toutes les régions, et que la préférence va de plus en plus à des formes plus directes et plus fiables de distribution (satellite, réseau numérique ISDN et Internet).

25. Cela étant, en janvier et février 2000, le Département de l'information a procédé à un examen du programme, afin d'aborder les principaux problèmes auxquels on se heurte lorsqu'on cherche à développer la capacité de la Radio de l'ONU de gérer plus efficacement la production et la distribution du programme pilote quotidien proposé, dans l'optique de la modernisation en cours du Service de la radio; il devrait en résulter un ciblage plus précis et plus fréquent et une distribution plus actualisée des programmes. Dans le cadre de cet examen, on a passé en revue les problèmes suivants : rationalisation et réorientation de la programmation et de la distribution actuelles, mise au point de l'ensemble pilote de programmes de radiodiffusion quotidiens, développement de nouvelles sources

et de la teneur des programmes, formation, logistique, promotion, suivi et rétro-information.

26. Le Département prévoit de mener une étude des organismes de radiodiffusion qui reçoivent actuellement des programmes de l'ONU enregistrés sur bande, afin de déterminer la méthode de distribution qu'ils préfèrent. Dans toute la mesure possible, et lorsqu'il existe d'autres solutions viables, on réduira ou on éliminera progressivement la distribution de bandes et cette forme de présentation.

27. Il faudrait également regrouper et reformuler certains magazines radiodiffusés hebdomadaires et en réorganiser les ressources pour produire de nouveaux formats de programme et appuyer la production de programmes quotidiens pour le projet pilote. La décision finale concernant les modifications de la programmation, des formats et des modes de distribution dépendra des besoins spécifiques des stations de radio dans chaque région.

28. La Radio de l'ONU devra effectuer une réorganisation générale pour mobiliser les ressources afin de suivre le calendrier de production et de distribution quotidiennes, dans les six langues officielles, prévu dans le projet pilote. Dans ce contexte, il faudra renforcer davantage les services de programmation régionaux en fournissant, dans les limites du niveau approuvé des ressources dont dispose le Département de l'information, des ressources additionnelles aux services de production et de radiodiffusion multilingues pour assurer que le programme quotidien soit diffusé régulièrement et efficacement dans les six langues officielles. Pour rationaliser la production de programmes enregistrés sur bande, optimiser l'utilisation des ressources existantes et établir une structure économique pour l'application du projet pilote, le Département commence actuellement une enquête sur les stations de radio qui reçoivent les programmes sur bande par courrier postal ou par la valise diplomatique, de façon à déterminer l'utilité de ces programmes et la possibilité d'en remplacer certains par un ensemble quotidien de nouvelles d'actualité, d'articles de fond, d'interviews, de résumés de réunions et de rapports sur les opérations sur le terrain, qui serait distribué de façon plus actualisée. On renforcerait également la structure du Service de la radio en créant un groupe de reportage central, un groupe de recherche et de planification des programmes et un poste de directeur de presse, dans les limites du niveau approuvé des ressources à la disposition du Département. Les membres de ces groupes seraient chargés de la planification prévisionnelle et des reportages quotidiens, de façon que l'information soit mise en commun et constitue une ressource centrale que pourront utiliser tous les groupes dans toutes les langues. On envisage également de prendre, parallèlement à l'exécution du projet pilote, des dispositions de transition, dans le cadre desquelles on maintiendrait et on améliorerait la production et la distribution des programmes enregistrés sur bande.

29. En coopération avec une grande organisation de radiodiffusion, le Département de l'information a organisé, dans le cadre des préparatifs du projet pilote, un programme de formation devant se tenir en avril 2000 pour rafraîchir ou mettre à niveau les compétences en matière de production du personnel de l'Organisation. Des ateliers de formation interne dans un certain nombre de domaines, y compris des cours d'utilisation des nouvelles technologies, doivent venir compléter cette formation.

30. Pour assurer une diffusion efficace, on élaborerait un plan pour assurer une promotion, un suivi et une rétro-information adéquats concernant l'efficacité du projet pilote et pour renforcer les rapports avec les organismes de radiodiffusion partenaires.

31. Dans le cadre de l'examen, un audit de la capacité actuelle de production des programmes et des niveaux de ressources humaines a été mené à bien. Selon cet audit, il serait possible d'assurer la production, dans le cadre du projet pilote, d'un ensemble quotidien de programmes de 15 minutes en anglais, en espagnol et en français, en procédant à des ajustements, sans avoir besoin de beaucoup de ressources additionnelles. Il faudra en conséquence renforcer les ressources pour certaines langues officielles, notamment l'arabe, le chinois et le russe, ce qui sera fait avec un montant standard de ressources correspondant à quatre producteurs à plein temps par langue, un producteur de réserve, un assistant de production et un assistant de recherche, outre les services centraux assurés par les groupes de reportage et de recherche prévus. On estime que le pool de ressources en personnel en anglais et français suffira pour répondre aux besoins de production de l'ensemble de programmes quotidien. Les montants additionnels requis pour les autres langues seront imputés sur les ressources additionnelles qui ont été approuvées aux paragraphes 155 et 156 de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale.

32. Dans certaines unités et régions, il existe déjà un petit système efficace de production et de distribution quotidiennes de programmes de radio de l'ONU. Le Département sait que, dans le développement de cette initiative, il faut tirer parti des atouts actuels et éviter que le nouveau projet ne les compromette.

III. Modernisation

33. La modernisation est en train de se faire sur plusieurs fronts. L'adoption il y a quelques années d'un système de postes de travail audio numériques en réseau a révolutionné la production de la Radio de l'ONU. Initialement, le réseau était limité aux secteurs de production en studio, mais a été récemment élargi pour inclure les bureaux de rédaction. Le Département entend progresser encore en intégrant le système de production numérique existant à un système de distribution numérique.

34. Le plan à long terme est de faire des enregistrements audio en direct allant des salles de conférence à un serveur audio central qui sera doté d'une interface avec le réseau de postes de travail audio numérique de l'ONU et un système numérique d'archivage, le tout relié à un système de distribution automatisé qui permettra à des stations se trouvant dans des fuseaux horaires différents d'accéder de façon échelonnée aux documents audio. Pour que les programmes d'actualités arrivent plus vite aux stations de radiodiffusion, le serveur audio central permettra aussi aux producteurs de la Radio de l'ONU d'éditer, à partir de leur propre ordinateur de bureau, les produits audio distribués sur Intranet et Internet.

35. À mesure que l'ONU mettra son matériel à niveau et passera à la technologie numérique, le Service de la Radio pourra mieux répondre aux besoins de distribution des stations de radio qui sont disposées à participer au projet pilote. Deux projets imminents illustrent cette coordination : la modernisation de l'un des studios radio et la mise à niveau du centre de radiodiffusion internationale.

IV. Conclusions

36. La mise au point et l'exécution du projet pilote est l'un des éléments clefs de la campagne globale que mène le Département pour diffuser efficacement les nouvelles concernant l'ONU directement aux médias du monde entier. Ce projet est également crucial pour les plans de modernisation en cours de la Radio de l'ONU. L'objectif du projet est de permettre à la Radio de l'ONU d'accroître la production et la distribution régulière et au moment voulu de programmes d'actualités ciblés sur différentes régions et répondant aux besoins d'une gamme de publics plus larges dans différents fuseaux horaires.

37. Les variations régionales et les préférences des stations de radio quant à la mesure dans laquelle elles sont disposées à donner du temps d'antenne au projet pilote ressortent des deux enquêtes par questionnaire. Les résultats soulignent la nécessité pour la Radio de l'ONU de suivre la méthode la plus efficace pour exécuter le projet pilote, compte tenu du niveau d'intérêt et de la disponibilité de temps d'antenne régulier.

38. Dans les régions où peu de stations de radio ont répondu au questionnaire, le Département de l'information prendra d'autres mesures pour étudier plus avant la disponibilité des stations qui peuvent ne pas connaître l'existence du projet. Il faudrait pour cela qu'il se concentre en particulier sur les partenaires actuels de la Radio de l'ONU et sur les organismes de radiodiffusion ayant accès à de grands réseaux nationaux et internationaux.

39. Les enquêtes par questionnaire et l'examen du programme ont mis en lumière la nécessité de rationaliser la programmation actuelle, ce qui permettrait de libérer certaines ressources en personnel qui seraient affectées à l'exécution du projet pilote, tout en gardant certains éléments de la production de programmes enregistrés sur bande pendant la période de transition entre la production hebdomadaire de programmes enregistrés et la radiodiffusion quotidienne en direct. Le service de formation d'une organisation internationale de radiodiffusion réputée vient de mener un atelier de formation de deux semaines en avril, organisé à l'intention de tous les producteurs du Service de la Radio, dans le cadre des préparatifs du lancement du projet pilote. Dans le même temps, les réponses favorables reçues des organisations de radiodiffusion de différentes régions ont été triées et réparties en catégories régionales. Le Département de l'information commencera à contacter ces organisations afin de s'accorder sur les modes de transmission convenant le mieux entre New York et la région de réception et le calendrier de diffusion du projet pilote.